



CLICHY

Chauffage urbain : la ville promet une remise à plat



CLICHY, FÉVRIER 2009. La chambre régionale des comptes a estimé que le chauffage fourni par la société de distribution de chaleur de Clichy était en moyenne 30 % plus cher qu'ailleurs. Inadmissible pour les locataires qui demandent à être remboursés des trop-perçus.

(LP/CHRISTINE HENRY.)

Des habitants qui se structurent, un avocat qui prend le dossier en main et un maire qui négocie : le dossier du chauffage urbain de Clichy est en train de prendre une nouvelle ampleur et se rapproche de plus en plus des tribunaux. En attendant l'issue d'une réunion prévue ce soir à 19 heures à la mairie de Clichy, prélude à une vraie table ronde sur le sujet, le bras de fer se poursuit entre la ville et des locataires excédés de payer le chauffage à prix d'or.

En septembre dernier, la chambre régionale des comptes (CRC) estimait dans un rapport qu'à Clichy le chauffage urbain, vendu par la société de distribution de chaleur de Clichy, la SDCC — une filiale de Suez —, était en moyenne au moins 30 % plus cher qu'ailleurs. Tout avait commencé en 2008 avec la plainte de Guy Schmaus, conseiller municipal communiste auprès du procureur de la République. En 2009, Gilles Catoire,

le maire PS, avait saisi la CRC. Cette dernière avait préconisé à la commune une « remise à plat des contrats » avec le fournisseur de chauffage.

Le mois dernier, Gilles Catoire a entamé des négociations avec Gérard Mestrallet, le patron de GDF Suez, afin de « solder les contentieux ». « Le but des réunions avec les experts de Suez est de repartir de zéro et d'aboutir avant l'été à une baisse de 30 % de la facture de chauffage des usagers », indique-t-on à la mairie. Autre objectif, moins nettement affiché, obtenir le versement de dédommagements aux clients.

Les locataires organisés

Ceux-ci sont pourtant passés à la vitesse supérieure. Jusqu'alors isolés ou réunis en amicales de locataires, ils ont prévu de s'organiser en association. « Nous voulons être indemnisés. Le maire négocie avec GDF Suez, mais sur quelle base ? Rien n'est

chiffré et il n'y a aucune transparence. Nous allons engager une procédure judiciaire pour obtenir le remboursement des trop-perçus et mettre un terme à tout cela », fulmine Robert Crémieux, chargé de la question du chauffage urbain au sein de la Confédération syndicale des familles (CSF). Les locataires ont ainsi fait appel à M^e William Bourdon, un ténor du barreau de Paris. L'avocat a pris contact avec les conseils de la mairie. Début mars, il a adressé un courrier incendiaire à Gilles Catoire pointant « un trop-perçu évalué à plusieurs dizaines de millions d'euros ». « Il est évident que votre inaction et votre passivité dans ce dossier font subir à la collectivité un préjudice considérable », ajoute-t-il. Un langage tout sauf policé qui a ulcéré l'entourage de Gilles Catoire. « Il ne s'appuie sur rien de factuel », se contente-t-on de commenter, de manière nettement plus diplomatique.

OLIVIER BUREAU